



Après la 3e, qu'est-ce que je peux faire ?

publié le 17/02/2019 - mis à jour le 02/01/2020

1. De janvier à février

Vous notez 1 ou plusieurs vœux provisoires sur la fiche de dialogue donnée par votre collègue :

2^{de} générale et technologique

2^{de} professionnelle (avec possibilité de faire de l'apprentissage)

1^{re} année de CAP (avec possibilité de faire de l'apprentissage)

2. Au conseil de classe du 2e trimestre

On vous donne un avis d'orientation qui n'est pas définitif.

Vous en parlez avec votre famille, votre professeur principal et les personnels d'orientation.

3. D'avril à mai

Vous mettez vos vœux définitifs sur la fiche de dialogue (vous pouvez en mettre plusieurs par ordre de préférence).

4. Au conseil de classe du 3^e trimestre

Le conseil de classe fait une proposition d'orientation :

Si elle correspond à ce que vous vouliez, elle est validée.

Si elle est différente de ce que vous vouliez, un entretien est organisé avec votre famille et le chef d'établissement.

5. De fin juin à début juillet

Vous recevez votre notification d'affectation et vous vous inscrivez dans votre futur établissement.



Nouveau lycée : les principales étapes vers 2021 (Video Youtube)

Mini-guide 3e le lycée change, rentrée 2019 [🔗](#)

Pour en savoir plus (site de l'éducation nationale www.education.gouv.fr) [🔗](#)

Ne pas oublier les journées Portes Ouvertes des lycées de l'Académie de Poitiers [🔗](#).

Document joint

 (durée 00:37) (MPEG4 de 1 Mo)



Académie

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.

